



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 605-01-26**

AVIS PUBLIC est donné par Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier

Que le conseil municipal de Saint-Agait, à sa séance du 2 mars 2026, a adopté le règlement numéro 605-01-26 intitulé :

Règlement numéro 605-01-26 décrétant une dépense de 3 450 028 \$ et un emprunt de 3 450 028 \$ pour l'aménagement et le raccordement des puits de la rivière Noire au réseau d'aqueduc municipal

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 2 février 2026
- Dépôt projet de règlement : 2 février 2026
- Adoption du règlement : 2 mars 2026
- Approbation par le ministère des Affaires municipales : 20 mars 2026

Que ce règlement est déposé au bureau de la municipalité de Saint-Agait, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agait où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agait, ce 24^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-six.

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 605-01-26

Règlement numéro 605-01-26 décrétant une dépense de 3 450 028 \$ et un emprunt de 3 450 028 \$ pour l'aménagement et le raccordement des puits de la rivière Noire au réseau d'aqueduc municipal

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, MRC de Lotbinière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis concernant le règlement numéro 605-01-26 à l'endroit prévu à cette fin au bureau municipal en date du 24 mars 2026.

Tel que prévu au règlement 458-08-18, adopté le 27 août 2018 par le conseil municipal, je, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 605-01-26 sur le site internet de la Municipalité le 24 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24^e jour du mois de mars deux mille vingt-six.

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier